

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 19 décembre 2024 à 10h00  
« Le suivi statistique du système de retraite »

<b>Document n° 6</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Le système d'information sur les retraites des fonctionnaires de l'État**

*SRE*



# Le système d'information sur les retraites des fonctionnaires de l'État

Groupe de travail du COR – Novembre 2024

Le Service des retraites de l'État (SRE) est l'opérateur du régime des pensions civiles et militaires de retraite, deuxième régime derrière la CNAV pour ce qui concerne les effectifs ou son budget, de l'ordre de 60 milliards d'euros par an. Il est également en charge des pensions militaires d'invalidité, des allocations temporaires d'invalidité et des pensions du régime Alsace-Moselle.

Le SRE gère, à ce titre, les comptes individuels retraites (CIR) des fonctionnaires civils et militaires. Il en assure la mise à jour chaque année en y intégrant les nouveaux éléments de carrière et de droits transmis par les employeurs de l'État et en faisant les corrections demandées par ses usagers. Ceci représente 2,1 millions de comptes d'agents en activité.

Le SRE vérifie, calcule et concède les pensions. Il met en œuvre le droit individuel à l'information retraite pour tous les assurés du régime et assure l'accueil et l'accompagnement multicanal des usagers en matière de retraites de l'État. Le service pilote également le paiement des pensions.

Au sein du SRE, selon le décret d'organisation n° 2009-1053 du 26 août 2009, le Bureau Financier et des Statistiques (BFiS) est chargé des statistiques, des études et des prévisions budgétaires. Il assure les missions inhérentes aux fonctions de responsable de programme dans le cadre de la gestion du compte d'affectation spéciale pensions et veille, dans ce cadre, au respect des procédures comptables.

Le système d'information statistique est mis en œuvre au BFiS à partir des données administratives gérées au SRE (alimentation des CIR, informations sur la concession et le paiement des pensions). Le SI statistique récupère l'information du SI du SRE au périmètre plus large.

Le BFiS produit ensuite deux grands types de données, à savoir des données de pensions et des données sur les affiliés au régime de la fonction publique d'État (FPE).

## La base *PCMR*<sup>1</sup> au coeur du SI statistique

La base *pension* est une base de données individuelles contenant un peu plus de 2,5 millions d'enregistrements. Elle rassemble des informations sur toutes les pensions civiles et militaires concédées par le SRE. Chaque pension est caractérisée par des données sur le bénéficiaire (sexe, date de naissance, situation familiale, lieu de naissance et de résidence), sa carrière (durées de services, d'assurance, de bonifications, séquence des derniers grades et indices) et ses conditions de départ en retraite (motif et date de départ, éléments détaillés pour le calcul du montant de pension). Elle couvre l'ensemble des pensions relevant du code des pensions civiles et militaires de retraites de résidents en France (y compris dans les DOM) ou à l'étranger. La construction de cette base pension s'appuie sur les données administratives de liquidation (VISA3) et de paiement (PEZ, PASTEL2). Ces données sont transformées à travers des chaînes de production pour les rendre utilisables à des fins statistiques (définition de concepts stables dans le temps par exemple).

---

<sup>1</sup>Pensions Civiles et Militaires de Retraites (PCMR) régies par le code des PCMR. Nous parlerons de base *pension*.

<sup>2</sup>PEZ traite le paiement des pensions des bénéficiaires domiciliés en France et des bénéficiaires français à l'étranger.

PASTEL effectue le paiement des pensions de bénéficiaires étrangers domiciliés à l'étranger.

Chaque pension est suivie dès sa première mise en paiement jusqu'au décès de son titulaire. Tous les événements la concernant sont mis à jour, au fil de l'eau, en cohérence avec les éléments fournis par les applicatifs métier. Cette méthode crée de la continuité dans les données statistiques évitant ainsi les écueils d'un empilement de données, années après années. Cette logique permet, à partir d'une seule et même chaîne de production, une restitution globale et cohérente sur plusieurs années.

La base des pensions PCMR alimente les chiffres-clés des retraites de l'État, les réponses à la demande mais aussi les modèles de prévision.

## Les données affiliés

Outre les données sur les pensions, le BFiS produit également des données sur les affiliés retraités ou non retraités. Contrairement à la base PCMR, c'est une base dont l'unité statistique est une personne qui a été affiliée au régime de la Fonction Publique d'État à un moment de sa vie. On distingue la base des affiliés non retraités de la base des affiliés retraités.

La base « *affiliés non retraités* » permet de disposer d'une vision générale du régime au 31 décembre de chaque année qui constitue la *date de référence* de cette base. Le champ de la *base affiliés non retraités* peut s'interpréter comme les affiliés d'un régime qui ont acquis des droits dans la fonction publique d'État pour la liquidation de leur retraite. Ces données statistiques sont constituées mensuellement à partir des informations remontées dans les CIR et des informations sur les durées d'assurance « autres régimes » récupérées via le système national de gestion des carrières (SNGC). Des informations complémentaires sur les taux de prime par sous-catégorie sont également produites. Initialement basées sur les informations des déclarations annuelles de données sociales (DADS), une évolution est actuellement en cours pour les construire en recourant à des données anonymisées d'India-Remu.

La base « *affiliés retraités* » est construite selon le même schéma pour les retraités qui disposaient d'un CIR au moment de la liquidation. Pour les pensionnés plus anciens, un rapprochement est effectué avec les données de la base « *pensions* ».

Ces données alimentent également le modèle de micro-simulation Pablo utilisé en particulier pour les projections destinées au COR.

## La diffusion et la labellisation des données

Le BFiS publie deux fois par an les chiffres-clés des retraites de l'État mis en ligne sur l'espace public des pensions de l'État (<https://retraitesdeletat.gouv.fr>).

Les données provisoires de l'année N sont diffusées en janvier N+1 ; les données définitives de l'année N sont diffusées en juin N+1. Ces chiffres-clés fournissent de nombreux éléments sur les pensions civiles et militaires de retraite mais également des informations sur les affiliés, les pensions militaires d'invalidité (PMI) et les allocations temporaires d'invalidité (ATI) ainsi que les pensions du régime Alsace-Moselle. Ces dernières concernent des effectifs de moindre importance et sont spécifiques au SRE.

Des cubes de données agrégées sont également mis à disposition sur <https://data.economie.gouv.fr/>

Les utilisateurs peuvent télécharger les données sur :

- les nouvelles pensions civiles de droit direct ou celles en stock ;
- les nouvelles pensions militaires de droit direct ou celles en stock (avec une distinction militaire armée et militaire gendarme) ;
- les générations de civils (données sur les pensions civiles de droit direct actuelles et radiées pour décès liquidées pour vieillesse par le SRE).

Les données portant sur les *pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)* ont été labellisées pour la première fois en 2012. La labellisation a ensuite été renouvelée en 2017 puis 2022.

L'avis de l'Autorité de la statistique publique en date du 24 novembre 2022 est consultable ici. Les données labellisées sont identifiables par le texte [LabelSP] dans la diffusion en ligne.

## **Évolution prévue, à court ou moyen terme, du processus de production**

En décembre 2020, une convention de partenariat a été signée entre le SRE et la Caisse des dépôts (CDC) en vue d'une mutualisation des outils de liquidation et de paiements des retraites. C'est le projet MutSi (mutualisation des systèmes d'information). Le SI du SRE va donc connaître une profonde mutation avec la mise en place de ces nouveaux applicatifs métiers. Notre processus de production statistique devra être revu en fonction de ces évolutions. Il s'agit d'un projet important prévu par étape jusqu'à fin 2025 avec des évolutions importantes en terme d'outils mais aussi de rapprochements des concepts et des pratiques avec la CNRACL.

Sur les données de paiement en particulier, le projet MUTSI doit aboutir à un nouvel outil de paiement intitulé OCAPI, qui remplacera à terme les outils actuels PEZ et PASTEL. OCAPI est déjà en application pour le programme « reconnaissance de la Nation » (qui comprend notamment les allocations de reconnaissance du combattant) et qui ne concerne pas des pensions de retraite. Toutefois, d'ici à 2026, l'ensemble des paiements des pensions de retraites passeront par cette application OCAPI.

La programmation à date des travaux informatiques prévoit en outre une transmission des données de carrière détaillées directement au RGCU, sans l'intermédiaire du système National de Gestion des carrières SNGC, en 2027. Un certain nombre de limites actuelles empêchent une migration plus rapide, comme la gestion des militaires pensionnés poursuivant une activité professionnelle (cumul emploi-retraite) générant des droits à une nouvelle pension.

## **L'utilisation des données en termes d'études ou d'outils de projection**

Les données décrites ci-dessus sont directement exploitables par les équipes de statisticiens du SRE (Bureau Financier et des Statistiques, BFis). Leurs principales valorisations relèvent de réponses à des demandes statistiques, de production de prévisions budgétaires (liés au calendrier des lois de finances ou au compte général de l'État), de travaux de projection de long terme pour le COR, ou encore d'appui aux ministères dans les prévisions de départ.

### **Études**

Les études en tant que telles sont assez rares. Le SRE n'a pas de collection dédiée qui pourrait permettre de publier des études « grand public » ou des articles scientifiques. Ce qui se rapproche le plus de ce type de travaux sont les participations aux rapports du COR (via la fiche régime pour cette année) ou à ses groupes de travail thématiques, ou bien la rédaction de « notes grises » qui ne sont diffusées qu'à leurs commanditaires. Les participations à des colloques ou les publications dans des revues académiques restent très rares. Ces aspects pourraient cependant constituer un axe de développement prochain du BFis, dans la mesure

où la matière en termes de données est riche, les compétences bien présentes dans les équipes, et certains sujets d'intérêt bien identifiés.

### **Outils de projection**

Les travaux de la section « Prévisions et évaluations » du BFis s'appuient dans leur très grande majorité sur le modèle de micro-simulation Pablo V2, et pour certains travaux budgétaires particuliers, d'un autre modèle, Paco, venant en surcouche de Pablo pour être plus précis sur les concepts budgétaires. Tous les travaux qui concernent le long terme sont réalisés à partir de Pablo. Tous les travaux de court terme mobilisent aujourd'hui le modèle Paco, même si des travaux de rapprochement entre les deux outils sont en cours.

## **Potentiel d'amélioration lié à une meilleure connaissance de l'inter-régimes**

La fonction publique connaît un changement structurel majeur, avec l'augmentation régulière et continue du nombre de polypensionnés et des carrières de plus en plus mixtes. S'agissant de la fonction publique d'État, connaître avec plus de précision l'ensemble de la carrière permettrait :

- une meilleure modélisation des départs (le taux de remplacement est légèrement biaisé dans le cas des polypensionnés, car le numérateur est sous-estimé en présence d'une autre pension existante) ;
- une meilleure connaissance du niveau de vie global des retraités, ce qui pourrait rendre possibles des études de type cycle de vie ;
- une meilleure réponse à des demandes d'évaluation de mesures socio-fiscales prenant en compte le niveau de vie des retraités (par exemple une revalorisation différenciée des pensions ou une évolution du régime d'imposition des retraités) ;
- une meilleure simulation des bonifications et du nombre d'enfants, car les événements démographiques ayant eu lieu hors FPE sont potentiellement moins bien renseignés dans les données aujourd'hui.